

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 610

présenté par

M. Raphan, Mme Hérin, Mme Gomez-Bassac et M. Berta

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 253 par la phrase suivante :

« Par ailleurs, les capacités d'accueil de l'Institut universitaire de France seront également augmentées afin de doubler le nombre de postes d'ici à 2027. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer la place de l'Institut Universitaire de France dans le paysage de la recherche française.